

Etablissement Privé d'Art et de Décoration

EAD

Structure privée de formation - N° d'enregistrement : 93 198 11

FICHE D'INSCRIPTION

AUDIOVISUEL : 2014/2015

Diplôme préparé : Brevet de Technicien Professionnel non homologué

1 ^{ère} ANNEE *		2 ^{ème} ANNEE *		3 ^{ème} ANNEE *	
--------------------------	--	--------------------------	--	--------------------------	--

* Mettre une croix dans la case correspondante

OPTION (3^{ème} ANNEE) :

--

Nom du candidat :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Etat civil : Célibataire * marié(e) * Autre (A préciser)

--

* Mettre une croix dans la case correspondante

Date et lieu de naissance

Nationalité :

Carte d'Identité Nationale : N° délivrée le à

Autre pièce d'Identité N° délivrée le à

Niveau scolaire Section :

Diplôme(s) et date (s) d'obtention

Adresse personnelle du candidat

Code postal :

Portable : Tél (Fixe) :

E mail :

- Coordonnées des parents * du tuteur * ou du conjoint *

* Mettre une croix dans la case correspondante

- Nom et prénom

.....

- Profession

.....

- Adresse

.....

.....Code postal :

- Portable:.....Tél:.....

→ Personne à prévenir en cas d'urgence

- Nom et prénom :

.....

- Adresse :

.....

.....Code postal :

- Portable :Tél. fixe :

Date d'inscription :

Signature du candidat

Signature du parent ou tuteur *

* Pour les candidats mineurs

Extraits du règlement intérieur de l'école

- le montant annuel des frais de formation est dû intégralement pour toute année commencée. En cas de départ volontaire ou non autorisé, la direction de l'école est en droit d'exiger le dû resté à la charge du stagiaire.
- le stagiaire qui interrompt la formation, de sa propre volonté ou suite à une décision disciplinaire, à quelque période de l'année que ce soit, ne peut réclamer le remboursement des sommes versées en règlement des frais de formation. Cette règle s'applique également au stagiaire qui se désiste et retire son inscription avant le démarrage de la formation

PIECES DU DOSSIER :

- ✓ Deux (2) extraits récents de l'acte de naissance (Dont un pour le dossier d'affiliation à la C.N.S.S.- **Décret n° 115/2000 du 18 janvier 2000**).
- ✓ Photocopie du certificat de scolarité ou du Diplôme (Certifiée conforme à l'original)¹
- ✓ Quatre (4) enveloppes **affranchies au tarif normal**
- ✓ Deux (2) enveloppes **affranchies au tarif de l'envoi recommandé avec accusé de réception**
- ✓ Un Certificat médical d'aptitude physique
- ✓ Photocopie de la Carte d'Identité Nationale ou de la pièce d'identité
- ✓ Six (6) photos d'identité
- ✓ Emission d'un mandat postal d'un montant de 5DT (Cinq Dinars) à verser au C.C.P. de la C.N.S.S. 73/32
- ✓ Reçu de versement de 6,000 DT (Six dinars) correspondant au montant de la cotisation à transférer à la Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires **M.A.S.U.** au titre de l'année de formation 2014-2015. Le reçu est établi par le secrétariat de l'école et délivré au stagiaire.
- ▶ **L'inscription des candidats étrangers obéit à une procédure complémentaire (Circulaire du Ministre de l'Education et de la Formation n° 10/1/2005), qui prévoit la présentation d'autres documents dont un bilan médical , un justificatif du transfert en devises du montant annuel intégral des frais de formation et divers autres engagements et pièces ;**
- ▶ **L'immatriculation à la C.N.S.S. ne concerne que le (la) stagiaire qui n'a pas la qualité, soit d'assuré(e) social(e), soit d'avant droit d'un(e) autre assuré(e) social(e).**

1- Les certificats de scolarité délivrés par les établissements privés doivent être validés par la Direction Régionale de l'Education territorialement compétente.

Les certificats de scolarité et diplômes délivrés par des établissements étrangers doivent être accompagnés d'un document attestant la correspondance du niveau scolaire / universitaire ou du diplôme par rapport au système éducatif tunisien.

